Quel avenir pour la mer et le littoral en Nord Atlantique – Manche Ouest ?
Atelier citoyen SAINT-BRIEUC
13 mars 2018

Synthèse

5 participants (une seule table de discussion mais des échanges très fournis).

Garants : Bruno de Trémiolles.

I/ Quels enjeux prioritaires ?

La séance "gommettes" a donné les résultats suivants :

- **Le bon état écologique du milieu marin et la qualité des eaux territoriales** : 4 gommettes.
- **Une économie maritime performante, garante d'une exploitation durable des ressources marines et des espaces, sans dégradation du milieu et sûre pour les populations** : 4 gommettes.
- La sécurité des biens, des personnes et des activités économiques situées dans les zones basses et/ou soumises à érosion du trait de côte : 2 gommettes.
- La capacité d'accueil du littoral, des espaces maritimes et insulaires et leur accès en faveur de la mixité des populations et de leurs activités : 3 gommettes.
- Les activités de défense et de sécurité : 0 gommette.
- La connaissance, la recherche et l'innovation : 2 gommettes.

Autres enjeux proposés :

- règles d'utilisation du domaine public maritime.
- Formation et information des citoyens.

II/ Les contributions des citoyens sur les deux enjeux prioritaires

Étant donné le petit nombre de participants, il a été proposé, en accord avec le garant, de constituer un seul groupe de discussion et de ne traiter que 2 enjeux.

Le bon état écologique du milieu marin et la qualité des eaux territoriales

Pourquoi ces enjeux sont importants ? Ils sont importants car :
Ils conditionnent les autres enjeux, notamment le développement économique ou bien encore la sécurité alimentaire. Ils permettent le maintien de la biodiversité. La mer est le réceptacle des pollutions qui viennent de la terre. Une approche écosystémique est nécessaire.
Quelles synergies/opportunités, difficultés/conflits ?
Opportunités : - Réglementation européenne : application de la directive cadre sur l'eau par exemple ; - schémas directeurs et d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, élaborés par les comités de bassin) intégrant une partie littorale ; - réglementation nationale avec des contrôles stricts pour lutter contre les pollutions.

Difficultés : - très peu de connaissances de l'impact des activités sur le milieu et les ressources, difficulté à comprendre le fonctionnement des écosystèmes, et les interactions entre les activités qui ont parfois des intérêts divergents ; - manque de données, qui dépendent d'observations faites par les professionnels (ressenti) ; - acteurs de la mer pas assez actifs pour défendre le milieu et s'adresser aux acteurs « terrestres ».
Quelles propositions pour bien vivre en 2030?
Etablir un cadre commun avec des règles de fonctionnement entre acteurs, et penser également aux relations internationales (la façade et la mer ne concernent pas seulement les acteurs français mais également les pays voisins). Sensibiliser l'ensemble des citoyens avec des projets communs autour de la mer (sciences participatives avec petits et grands, projets terre-mer…). Développer une « culture maritime ». Prendre en compte la qualité de l'eau de mer dans la détermination du niveau de qualité de l'eau du bassin versant.

Une économie maritime performante, garante d'une exploitation durable des ressources marines et des espaces, sans dégradation du milieu et sûre pour les populations

Pourquoi ces enjeux sont importants ? Ils sont importants car :
Cet enjeu représente un « océan d'opportunités » (par exemple pour la transition énergétique). Il n'existe pas une économie mais des économies maritimes. Ces économies sont en interaction avec les économies « terrestres » (agriculture, élevage, …) par le cycle de l'eau. La protection de la ressource est une performance.
Quelles synergies/opportunités, difficultés/conflits ?
Opportunités : - développer des projets car cela permet une avancée en matière d'acquisition de connaissances, et cela met en synergie les acteurs, - restaurer le milieu (éviter, réduire, compenser). Difficultés : - manque de connaissances, - la vision de la ressource n'est pas partagée par tous les acteurs, - des activités aux enjeux différents, la performance de l'une peut se faire au détriment d'autres, - toute activité a un impact sur le milieu.
Quelles propositions pour bien vivre en 2030?
Développer les approches écosystémiques / cycle de l'eau. Développer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes. Développer les projets, faire des études d'impacts. Evaluer. Mettre en œuvre la séquence « éviter, réduire, compenser ». Mettre en place une banque de données avec les connaissances acquises par les acteurs privés et publics. Partager l'espace marin avec des règles de coexistence. Mettre en place un cadre qui donne des priorités et permette les innovations.

Ne pas utiliser le terme « performante » (qui n'est pas univoque et dont l'interprétation dépend du point de vue de chaque acteur) : plutôt « une économie viable et durable ».

III/ Les contributions des citoyens sur la vision 2030

Les participants adhèrent tous à la vision. Les points d'adhésion forts sont :

- L'environnement reconnu comme le socle et le catalyseur d'une économie bleue avec préservation des écosystèmes,
- l'équilibre entre attractivité de la façade (populations, activités, loisirs) et la bonne gestion de la capacité d'accueil,
- la priorité donnée aux énergies marines renouvelables,
- les îles territoires / laboratoires d'innovations,

La mise en réseau des ports paraît très utile, mais « bien compliquée ».

Cependant la vision n'évoque pas (ou pas assez) plusieurs enjeux prioritaires :

- le libre accès pour tous à l'estran et à la mer, bien commun,
- La place de la filière nautisme / plaisance (construction navale et déconstruction, ports de plaisance),
- Le développement du fret maritime.

Pour atteindre cette vision intégrée, il est proposé :

- de veiller à la continuité et à la lisibilité des cadres réglementaires déjà mis en place (exemple : les problématiques rencontrées par l'éolien offshore en 2018),
- de prévoir les financements et budgets nécessaires, de soutenir les activités de recherche par des fonds publics,
- que la gouvernance sur les bassins versants donne plus d'importance aux acteurs et protecteurs du milieu marin,
- d'intégrer dans la gestion et l'aménagement de la zone côtière les problématiques de l'implantation des récifs artificiels (restauration/diversification),
- de ne pas brimer les activités de loisirs par des règles plus sévères d'accès à la ressource et au milieu que celles appliquées aux professionnels de la mer.

L'un des participants pose la question de l'articulation de la vision avec la vision européenne. Il serait utile d'y faire référence.

Un autre participant s'interroge sur l'évolution des équipements militaires sur le littoral et en mer dans un contexte d'évolution des activités de défense nationale vers la cyber-défense et les réseaux.

Equipe d'animation de l'atelier : DIRM : Lucie TRULLA, François VICTOR; CVRH : Annie CORBIN-PAOLETTI, Patrick Ollivier, Nicolas CHEHERE; MTES/DML : Nadou CADIC, Julia JORDAN.